



Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet E-government pour les entreprises, nous vous rappelons que les dates de paiement des pécules de vacances 2006 par les différentes caisses de vacances sont consultables - depuis 8 avril 2006 - par les employeurs et les secrétariats sociaux agréés sur le site portail de la Sécurité Sociale (www.socialsecurity.be).

Ce fichier peut être consulté sous la dénomination « Dates de paiement » dans la rubrique « Fichier vacances » au moyen du mot de passe qui vous a été attribué.

Si vous ne disposez pas encore d'un accès aux applications sécurisées du site portail de la Sécurité Sociale, vous pouvez vous adresser au Centre de contact de la sécurité sociale Eranova, soit par téléphone au numéro 02 511 51 51, soit via l'adresse électronique suivante : contactcenter@eranova.fgov.be.

Veuillez noter que les travailleurs qui, au cours de l'année 2005, ont cumulé des prestations de travail auprès de plusieurs employeurs affiliés à une même caisse de vacances peuvent recevoir leur pécule de vacances à une date antérieure à celle qui vous est communiquée.

A partir du début du mois de juillet, après l'émission des pécules de vacances, les employeurs et les secrétariats sociaux agréés pourront également consulter via ce même site la liste (L01) reprenant par employeur tous les travailleurs qui ont reçu en 2006 un pécule de vacances d'une caisse de vacances avec le montant du pécule octroyé ainsi que la durée des vacances légales.

Ce fichier peut être consulté sous la dénomination « Liste de données relatives au pécule de vacances » dans la rubrique « Fichier vacances » au moyen du mot de passe qui vous a été attribué.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Dr. A.GASPARD
Administrateur général adjoint.

-
- website : <http://www.onva-rjv.fgov.be>
 - e-mail : onvarjv@onva-rjv.fgov.be

Accueil :

- chaussée d'Ixelles 213 · B-1050 Bruxelles.

Guichets :

- rue de la Croix 4 · B-1050 Bruxelles
ouverts au public du lundi au vendredi :
 - d'avril à fin juillet : de 8 à 15 heures
 - d'août à fin mars : de 8 à 12 heures
 - et le mardi après-midi : de 13 à 15 heuresPossibilité de rendez-vous en dehors de ces heures